

CARTE D'IDENTITE

RENDEZ-VOUS SUR www.service-public.fr pour remplir une pré-demande

HORAIRES : du LUNDI au VENDREDI sans rendez-vous DE 8 H 00 à 11 h 30, SUR RENDEZ-VOUS DE 13 H 30 à 17 h 00 (02.35.10.60.40)

Aucune photocopie ne sera faite en mairie, vous devez apporter VOS photocopies
IMPORTANT : vous devez connaître les nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents

1ère DEMANDE	RENOUVELLEMENT pour Carte d'identité établie <u>avant le 1er janvier 2004</u> OU <u>après le 1er janvier 2004</u> pour un changement d'adresse, d'état civil ou départ à l'étranger	PERTE OU VOL
<input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre ancienne carte d'identité	<input type="checkbox"/> Original + photocopie d'un document avec photographie (permis de conduire ou passeport ou carte vitale ou carte d'étudiant ou carte de transport...)
	<input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage ou de décès pour justifier de votre changement d'état civil	<input type="checkbox"/> A défaut, remplir une attestation de témoins : fournie par la Mairie demandez-la avant d'établir votre demande (avec photocopie des cartes d'identité des témoins et votre photographie)
<input type="checkbox"/> Pour les majeurs : original + photocopie d'un document avec photographie (permis de conduire ou passeport ou carte vitale ou carte d'étudiant ou carte de transport ,,)	<input type="checkbox"/> Attestation de voyage	<input type="checkbox"/> Déclaration de vol (police, gendarmerie)
		<input type="checkbox"/> Déclaration de perte à établir en mairie lors du dépôt de votre demande
		<input type="checkbox"/> Fournir 25 € en timbres fiscaux achat par vos soins au centre des impôts ou dans les débits de tabac
<input type="checkbox"/> 1 Photographie d'identité de - de 6 mois non découpée aux normes en vigueur		
<input type="checkbox"/> 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE de - de 1 an : original + photocopie Facture d'eau ou d'énergie ou téléphone ou avis d'imposition ou assurance habitation ou loyer Pour les majeurs hébergés chez un tiers :		
<input type="checkbox"/> Attestation manuscrite de l'hébergeant + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant		
POUR LES MINEURS : (toujours accompagnés du représentant légal) de + de 12 ans : présence obligatoire au dépôt et au retrait de la demande Pour les moins de 12 ans : présence obligatoire au dépôt de la demande		
<input type="checkbox"/> Original et copie du titre d'identité du parent accompagnant le mineur		
<input type="checkbox"/> Présentation du livret de famille mis à jour		
<input type="checkbox"/> Si les parents sont séparés ou divorcés, fournir le jugement (<u>original et copie complète</u>) relative à l'autorité parentale et à la résidence principale de l'enfant		
<input type="checkbox"/> A défaut d'un jugement : autorisation écrite de l'autre parent autorisant l'établissement d'une carte d'identité pour l'enfant avec la légalisation de sa signature à faire en mairie + photocopie de sa pièce d'identité		
<input type="checkbox"/> <u>En cas de résidence alternée</u> : fournir 1 justificatif de domicile récent (original <u>et</u> photocopie) de l'autre parent et sa pièce d'identité (au moins la copie, si possible présenter l'original)		

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE SERA REJETEE

PASSEPORT

RENDEZ-VOUS SUR www.service-public.fr pour pré-remplir votre demande

HORAIRES : du LUNDI au VENDREDI sans rendez-vous DE 8 H 00 à 11 h 30, SUR RENDEZ-VOUS DE 13 H 30 à 17 h 00 ☎ 02.35.10.60.40

Aucune photocopie ne sera faite en mairie, vous devez apporter VOS photocopies

➔ **IMPORTANT** : vous devez connaître les nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents

1ère DEMANDE	RENOUVELLEMENT (passeport périmé depuis - de 5 ans)	RENOUVELLEMENT (passeport périmé depuis + de 5 ans)	PERTE OU VOL
<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre carte d'identité en cours de validité	<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre ancien passeport	<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre ancien passeport	<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre carte d'identité en cours de validité
<input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance si votre carte d'identité est périmée depuis + de 2 ans		<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre carte d'identité en cours de validité	<input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance si votre carte d'identité est périmée depuis + de 2 ans et/ou passeport périmé depuis + de 5 ans
		<input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance si votre carte d'identité est périmée depuis + de 2 ans	<input type="checkbox"/> Déclaration de vol (police, gendarmerie)
			<input type="checkbox"/> Déclaration de perte à remplir sur place en mairie lors de votre demande
<input type="checkbox"/> 1 Photographie d'identité de - de 6 mois non découpée aux normes en vigueur			
<input type="checkbox"/> 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE de - de 1 an : original + photocopie Facture d'eau ou d'énergie ou téléphone ou avis d'imposition ou assurance habitation ou loyer Pour les majeurs hébergés chez un tiers :			
<input type="checkbox"/> Attestation manuscrite de l'hébergeant + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant			
TIMBRES FISCAUX : achat en ligne par vos soins sur www.timbres.impots.gouv.fr OU au centre des impôts OU dans les débits de tabac		personne majeure : 86 € Mineur de 15 ans et + : 42 € Mineur de - de 15 ans : 17 €	
POUR LES MINEURS : (toujours accompagnés du représentant légal)		de + de 12 ans : présence obligatoire au <u>dépôt</u> et au <u>retrait</u> de la demande Pour les moins de 12 ans : présence obligatoire au <u>dépôt</u> de la demande	
<input type="checkbox"/> Original et copie du titre d'identité du parent accompagnant le mineur			
<input type="checkbox"/> Présentation du livret de famille mis à jour			
<input type="checkbox"/> Si les parents sont séparés ou divorcés , fournir le jugement (original et copie complète) relative à l'autorité parentale et à la résidence principale de l'enfant			
<input type="checkbox"/> A défaut d'un jugement : autorisation écrite de l'autre parent autorisant l'établissement d'une carte d'identité pour l'enfant avec la légalisation de sa signature à faire en mairie + photocopie de sa pièce d'identité			
<input type="checkbox"/> En cas de résidence alternée : fournir en + 1 justificatif de domicile récent (original et photocopie) de l'autre parent et sa pièce d'identité (au moins la copie, si possible présenter l'original)			

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE SERA REJETEE